



# Taux pro-pro 2025-2027

Un arrêté du 27 mai fixe les taux de promotion pour la période 2025-2027 des corps des filières administrative et technique du ministère des armées.

Taux de promotion permettant de déterminer, en application du décret 2005-1090 du 1<sup>er</sup> septembre 2005, le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de la période 2025-2027 pour les corps des filières administrative et technique de catégorie B et C et au titre de 2025 pour les ICD :

Catégorie	Corps et grades	Taux applicables			
		2022-23-24 (pour info)	2025	2026	2027
A	ICD	11%	<b>11%</b>		
B	TSEF 1	14%	<b>14%</b>	<b>14%</b>	<b>14%</b>
	TSEF 2	18%	<b>18%</b>	<b>18%</b>	<b>18%</b>
	SA CE	14%	<b>14%</b>	<b>14%</b>	<b>14%</b>
	SA CS	18%	<b>18%</b>	<b>18%</b>	<b>18%</b>
C	ATPMD 1	16.5%	<b>16.5%</b>	<b>16.5%</b>	<b>16.5%</b>
	ATPMD 2	28%	<b>28%</b>	<b>28%</b>	<b>28%</b>
	AAP 1	16.5%	<b>16.5%</b>	<b>16.5%</b>	<b>16.5%</b>
	AAP 2	28%	<b>28%</b>	<b>28%</b>	<b>28%</b>

Pour FO, ces taux d'avancement figés démontrent le peu d'intérêt de notre Ministère pour les carrières de ses fonctionnaires de l'Etat.

Le malaise grandissant exacerbé par le gel du point d'indice devient le quotidien des agents. Dans une Fonction publique basée sur une démocratie républicaine, il ne faut pas confondre la carrière (échelon, grade, corps), qui est la contrepartie du service rendu, et la rémunération, qui est fixée par les grilles de salaire.

Mais, avec un Gouvernement qui a pour objectif de casser le statut général de la Fonction publique, la méthode mortifère dénoncée par FO est de geler le point d'indice, d'appliquer des taux d'avancement bas, et de mettre le PPCR en variable d'ajustement.

Acculés, les agents n'ont pas d'autre choix pour vivre dignement que d'attendre une promotion.

Pour parfaire la réussite de ce plan antirépublicain, au travers de la Loi de Transformation de la Fonction Publique en 2018, l'Etat a sorti les organisations syndicales des CAP d'avancement.

Le 5 juin 2024

